

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2023 à 19 h 00 au bureau municipal situé au 1362 route 148, Campbell's Bay 148, Campbell's Bay, QC.

Présents : La mairesse Larivière, les conseillers Denis Dubeau, Emile Morin, Rick Frost, John Stitt, Terry Racine et Courtney Harris.

Également présent : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et la mairesse Larivière préside la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

2023-12-631 Il est proposé par Emile Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec ajouts, pour le 4 décembre, 2023.
Adopté

Adoption du procès-verbal

2023-12-632 Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6, 2023.
Adopté

*Il n'y a pas de déclaration de conflit d'intérêt de la part des membres du conseil.

URBANISME

Inspecteur municipal

Le directeur général, en tant qu'inspecteur municipal intérimaire, a présenté un rapport au conseil concernant les permis, les questions d'urbanisme et les certificats.

Soutien à la demande d'utilisation de terres agricoles à des fins d'autres que l'agriculture

2023-12-633 Attendu que les propriétaires du lot numéro 3552128 déposent une demande à la CPTAQ qui demande l'autorisation d'utiliser 5000 mètres carrés à des fins résidentielles ;
Attendu que ce lot comportait une résidence avant 1978 et jusqu'en 2013 ;
La résidence a été détruite par un incendie en 2013 ;
C'est pourquoi,
Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'appuyer la demande des propriétaires du lot 3552128 d'utiliser 5000 mètres carrés du terrain à des fins autres que l'agriculture et de permettre la construction d'une résidence sur le lot 3552128.
Adopté

ROUTES/ÉQUIPEMENT

Authentification des dépenses pour les réparations de camions

2023-12-634 Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'authentifier les réparations du camion Int. 2010. Cette dépense de 4148\$ + taxes est autorisée à même le poste budgétaire "réparation et entretien des véhicules" du budget prévisionnel 2023.
Adopté

PAVL-ERL : 2023-84040 Dossier n : ZHV92444/N de fournisseur :67961

2023-12-635

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier de PAV/ERL comme suit :

ATTENDU QUE Transports Québec a versé 357 675 \$ à titre de compensation pour l'entretien des chemins locaux pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE les fonds distribués à la municipalité sont destinés à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi qu'aux composantes des ponts situés sur ces routes dont la municipalité est responsable ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A décrivant les travaux effectués par la municipalité sur les chemins susmentionnés ;

ATTENDU Qu'un vérificateur externe devra soumettre dans les délais prescrits pour la présentation du rapport comptable de l'annexe B ou d'un rapport spécial de vérification externe dûment signé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement que la municipalité de Litchfield informe Transports Québec concernant la compensation pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que pour les composantes des ponts situés sur ces routes, dont la municipalité a la responsabilité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien des routes locales.

Adopté

Achat de chaînes de sablage pour les camions de déneigement 2010 et 2017

2023-12-636

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des 2 chaînes pour sableuse. Cette dépense de 4215\$+taxes est autorisée à partir du poste budgétaire " entretien des véhicules " du budget prévisionnel 2023.

Adopté

Achat de 2 pneus pour le camion de déneigement 2017

2023-12-637

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 2 pneus à neige pour le camion chasse-neige 2017. Cette dépense de 750\$+ taxes est autorisée à partir du poste budgétaire "entretien des véhicules" du budget prévisionnel 2023.

Adopté

Autorisation d'utiliser 4,5 km de la route de montagne pour accéder à la piste du Penguin Snowmobile Club

2023-12-638

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement de permettre à la motoneige Penguin d'utiliser 4,5 km du chemin de la Montagne à partir du ruisseau Mickey vers la 301 Nord pour accéder à leur sentier.

Adopté

2023-12-639 Transfert de fonds budgétaires
 Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement de transférer les montants suivants des comptes nommés au compte " entretien des véhicules " du budget prévisionnel 2023.

Frais de cours pour le maire et le conseil municipal :	1000
Conventions et formations/déplacements :	2400
Avis publics et publicité :	2000
Entretien du bureau :	1500
Gestes de bonne volonté/dons :	1000
Routes - services professionnels :	2500
Bottes et vêtements :	1000
<u>Entretien des quais :</u>	<u>6000</u>
Total :	\$17 400

Adopté

2023-12-640 FINANCE
Paiement des comptes
 Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant la présente séance.
 Adopté

Factures mensuelles
 Factures payées : 37 046,61
 Factures à payer : 28 156,30

Certificat de disponibilité
 Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé de la facture totalisant 65 202,91 \$ pour le mois de décembre 2023.
 Signé : _____ Date: _____
 Julie Bertrand, directrice générale

2023-12-641 Don à l'école primaire St John's
 Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de faire un don de 200 \$ à l'école primaire St. John's. Ce montant autorisé à partir du poste budgétaire " dons de bonne volonté " du budget prévisionnel 2023.
 Adopté

2023-12-642 2024 clear diesel supply
 Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de demander au fournisseur actuel de prolonger le contrat d'approvisionnement en diesel clair pour l'année 2024.
 Adopté

2023-12-643 TECQ 2019-2024 programmation # 8
 Alors que :
 La Municipalité de Litchfield a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

Poursuivi...

La municipalité doit se conformer aux modalités du présent guide qui lui sont applicables afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui est confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et du Logement.

Par conséquent, il est proposé par Courtney Haris et résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les conditions du guide qui lui sont applicables ;

La municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité et à tenir indemne le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, ainsi que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute réclamation, demande, perte, dommage et coût de quelque nature que ce soit fondé sur une blessure ou le décès d'une personne, un dommage ou une perte de propriété causé par un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés à l'aide de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du programme de travail no 8 ci-joint et de tous les autres documents requis par le ministère afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à respecter le seuil minimum de dépenses en capital pour les cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification apportée au programme de travaux approuvé par la présente résolution.

La municipalité certifie que le programme de travail no. 8 ci-joint comprend les coûts réels réalisés et reflète les prévisions de coûts pour les travaux admissibles.

Adopté

2023-12-644

Dossier PAVL-CE : GPV63866-84040(7) -20230523-018

ATTENDU QUE la Municipalité de Litchfield a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à le respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés,

Sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité que :

Le conseil de la Municipalité de Litchfield approuve les dépenses d'un montant de 41,146\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2023-12-645

2024 CALENDRIER DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;
C'EST POURQUOI,**

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité ;

QUE les réunions débutent à 19h00 au bureau municipal situé au 1362 rte 148 Campbell's Bay, QC ;

QUE le calendrier suivant soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

- 8 janvier 2024**
- 5 février 2024**
- 4 mars 2024**
- 1er avril 2024**
- 6 mai 2024**
- 3 juin 2024**
- 8 juillet 2024**
- 12 août 2024**
- 9 septembre 2024**
- 7 octobre 2024**
- 4 novembre 2024**
- 2 décembre 2024**

QU'un avis public du contenu de ce calendrier soit publié par le bureau de la municipalité de Litchfield, conformément à la loi régissant la municipalité.

Adopté

***Il est noté qu'une réunion publique pour la présentation du budget 2024 et du PTI se tiendra le 13 décembre 2023 à 18h00 et qu'un avis public sera publié conformément à la loi.**

SÉCURITÉ

OFFRE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE BRYSON ET ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

2023-12-646

ATTENDU QUE les municipalités de Campbell's Bay et de Litchfield ont offert de conclure une entente avec les municipalités de Bryson et de l'Île-du-Grand-Calumet pour la prestation de services de lutte contre les incendies, tel que proposé lors de la réunion du 5 octobre 2023 au Centre récréatif de Campbell's Bay ;

ATTENDU QUE la municipalité de Campbell's Bay serait administrateur en vertu de l'entente à être signée ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette entente est d'offrir un service de sécurité incendie de meilleure qualité, conformément au plan d'action de la couverture de risques en matière d'incendie, à un coût réduit pour les contribuables de toutes les municipalités concernées ;

Il est proposé par Rick Frost et résolu que la municipalité de Litchfield conclue une entente pour la prestation de services de sécurité incendie sur les territoires des municipalités de Bryson et de l'Île-du-Grand-Calumet. Il est également résolu que l'entente d'aide mutuelle ainsi que l'entente de répartition automatique pour les incendies structurels soient rétablies temporairement jusqu'à ce que la nouvelle entente soit conclue et adoptée par toutes les municipalités.

Adopté à l'unanimité

Nomination de deux membres du comité de la municipalité de Litchfield pour la préparation de l'entente sur la prestation de services d'incendie entre les municipalités de Campbell's Bay et de Litchfield et les municipalités de Bryson et de Calumet Island.

2023-12-647

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité de nommer la mairesse Larivière et le conseiller Terry Racine comme membres du comité.

Adopté

2024 Accord annuel de la Croix-Rouge

2023-12-648

Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement d'autoriser la mairesse Colleen Larivière et la directrice générale, Julie Bertrand, à signer l'entente annuelle 2024 de la Croix-Rouge.

Adopté

RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DE LA MRC DE PONTIAC COMME CHEF DE PROJET POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU FRR - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

2023-12-649

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les 18 municipalités de la MRC de Pontiac souhaitent présenter un projet pour la mise en place d'un service d'essais d'ajustement pour la pièce faciale des ARA et des masques de protection respiratoire pour les employés des municipalités de la MRC de Pontiac dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Poursuivi...

C'EST POURQUOI

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Le Conseil de la Municipalité de Litchfield s'engage à participer au projet d'implantation d'un service d'essai d'ajustement de la pièce faciale des ARA et des masques de protection respiratoire portés par les employés des municipalités de la MRC de Pontiac et à en assumer une partie des coûts à même sa quote-part (aucun versement financier direct) ;

Le Conseil autorise la présentation du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Le Conseil désigne la MRC de Pontiac comme organisme responsable du projet.

Adopté

RÉSOLUTION POUR PARTICIPER À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ESSAIS D'AJUSTEMENT POUR LES MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET LES MASQUES DE SCBA POUR LES EMPLOYÉS DES MUNICIPALITÉS DE MRC PONTIAC

2023-12-650

CONSIDÉRANT la recommandation CSI-2023-09-03 du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC de Pontiac concernant la mise en place d'un service d'essai d'ajustement des pièces faciales des appareils respiratoires autonomes (ARA) et des masques de protection respiratoire portés par les employés municipaux de la MRC ;

CONSIDÉRANT la résolution C.M. 2023-11-27 adoptée par le conseil régional de la MRC de Pontiac ;

CONSIDÉRANT que cette demande fera l'objet d'une demande de subvention au MAMH dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT que le projet d'accord a été présenté au conseil municipal ;

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement que la Municipalité de Litchfield désire participer à l'entente intermunicipale pour le service d'essai d'ajustement des pièces faciales des appareils respiratoires autonomes et des masques de protection respiratoire de ses employés.

De plus, le conseil autorise Colleen Larivière, maire, et Julie Bertrand, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à l'entente au nom de la municipalité.

Adopté

*La mairesse Larivière lit la correspondance

AJOURNEMENT

2023-12-651

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h40.

Adopté

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale

